MAIRIE
30440

ST ROMAN DE CODIÈRES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Bulletin communal

Bulletin N° 82 **Novembre 2015**

Sommaire :

Conseil municipal du 23 octobre 2015
Informations diverses

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie

31 décembre 2015

Date limite pour se faire inscrire sur les listes électorales en mairie.

Editorial :

En cette fin d'année, propice au bilan, les municipalités ont pour habitude de faire un état des lieux de leur action. Mais dans quel cadre agit une commune ? Quelles sont ses compétences ? Qu'est ce que l'intérêt public local, communément appelé "l'intérêt général"?

L'intérêt public local est une notion présumée administrative. Les collectivités territoriales ont néanmoins développé, au nom de la solidarité internationale, une tendance à vouloir porter secours à une partie, à un conflit ou à apporter leur aide à la population d'un État en guerre. Dans ce cas, la position de principe du Conseil d'État est, invariablement, la censure de la délibération, au motif de l'absence d'intérêt local.

Cette conception restrictive de la portée de l'intérêt public local se traduit par une compréhension territorialisée de l'action des collectivités et par le refus des actions qualifiées de politiques, car relevant de l'exercice de la souveraineté de l'État.
L'intérêt public local est donc défini en creux. On admet qu'il existe des affaires propres à la collectivité, que celle-ci peut seule déterminer, à l'exclusion d'empiéter sur les compétences constitutionnellement dévolues à l'Etat. Les collectivités territoriales ont toutefois la possibilité d'émettre des vœux. La loi du 2 mars 1982 permet ces vœux s'il s'agit d'une prise de position, d'une manifestation d'opinion qui relève de l'ordre du discours, faute pour la collectivité de pouvoir elle-même intervenir. C'est dans ce cadre que nous nous sommes prononcés sur la question de l'accueil des réfugiés (voir article p. 5).

Dans les limites définies plus haut une municipalité peut exercer ses compétences :

Le domaine culturel (bibliothèque, salles de spectacle). Dans ce domaine, la commune a été particulièrement active :
- l'espace entourant la bergerie de Trescol a été aménagé, de nombreuses activités ont eu lieu. Une sono a été achetée en partenariat avec le Comité des fêtes. Elle est aujourd'hui mise à disposition, accompagnée d'un technicien formé par Patrick Jauneaud qui nous a aidés bénévolement. Pour cela, nous le remercions ;
- la médiathèque, toujours aussi active, offre aux 200 habitants de notre commune un service notable pour une si petite communauté. Il vous en sera parlé plus loin dans ce bulletin ;
- l'association pilotant le Comité des fêtes, a organisé cette année plus d'une dizaine de spectacles, facilitant les rencontres et les échanges dans un contexte culturel enrichissant.

L'entretien de la voirie communale
Comme vous le savez, depuis le 17 septembre 2014, nous avons subi cinq "épisodes cévenols". Ceux-ci ont fortement dégradé les voies communales. Un ensemble de devis a été demandé à quatre entreprises de travaux publics. Re-création de routes emportées, enrochements nécessaires pour renforcer les radiers détruits, emplois (goudronnage)…. La facture des "mieux disants" est très importante : 98 382 €. Ces travaux sont en cours.
Sont réalisés aujourd'hui :
- le chemin des Combes (enrochement, radier bétonné) ;
- le Gour de l'Oule (reprofilage de la route, radier bétonné, enrochement, emplois) ;
- l'accès au mas de Malignos et le croisement entre la route de Driolle et la vieille route (enrochement bétonné, radier béton, emplois) ;
- le chemin du Recodier (entretien des buses des fossés, emplois) ;
- le chemin de Driolle (reprofilage, emplois) ;

Editorial suite ….

Restent à réaliser ou en cours : le curage et la construction d'un parapet au Mazel ; le chemin de Peyridier qui est le prochain à venir ; le chemin du Bruguier probablement programmé sur le budget 2016, le chemin de La Valette et Valescure, le chemin de Camplo qui sera réalisé quand la famille Issenjou aura terminé ses importants travaux dus aux intempéries.

Les fonctions électorales (organisation des élections) : Nous nous y emploierons les 6 et 13 décembre. Quoi qu'il arrive Votons !

L'État civil (enregistrement des naissances, mariages et décès) : Des jours de deuil et de joie se sont succédés, nous les avons accompagnés humainement et administrativement du mieux qu'il nous était possible.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire : C'est une compétence très compliquée à mettre en œuvre. Notre commune, pour ne pas engager de frais inutiles, instruit elle-même les dossiers. Dès la mandature précédente, un projet d'éco-hameau a démarré. Vous avez suivi ses vicissitudes. Une requête auprès du Tribunal administratif a été déposée par la commune pour abus de pouvoir à l'encontre de l'Etat. Cette démarche, ordinaire dans un Etat de droit, est très importante symboliquement. S'il est couramment entendu que de bonnes relations avec l'administration mettent "de l'huile dans les rouages" et facilitent les démarches, il est néanmoins primordial qu'un citoyen pour lequel les services de l'Etat dysfonctionneraient puisse rétablir ses droits. Une commune, a fortiori. Ce dossier est en cours d'instruction, le délibéré sera rendu probablement en début d'année.

L'action économique
En vertu du principe de "libre administration des collectivités locales", la commune dispose d'une clause de compétence générale qui la fonde à intervenir dans le domaine économique ou social, dès lors qu'un intérêt public local le justifie. L'initiative privée est limitée sur notre commune, du fait de notre petit nombre. Par souci d'augmenter le patrimoine communal, afin de permettre aux municipalités suivantes des moyens d'action augmentés, la municipalité a acquis la maison "Soulier" et sa propriété dans le hameau de Bourras. Son achat se monte à 100 000€. L'estimation du bien effectuée par les services des domaines est de 175 000€. Quel est l'avenir de cet immeuble ? Le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de le conserver dans le patrimoine municipal. Il reste néanmoins à l'utiliser dans le sens du développement économique communal. Un collectif de 6 personnes dont plusieurs habitent Saint Roman, réuni autour d'une SCI, nous a fait part de propositions très intéressantes pour la commune. Une commission étudie cette option pertinente.

Par ailleurs, le dossier "filière bois" que nous présentons aux administrations et aux acteurs politiques est en perpétuelle amélioration. Il doit être à l'image de notre commune, modeste mais pertinent. Un point est fait plus loin dans le bulletin.

Voici brossée à grands traits l'action municipale de ces derniers mois. Des chantiers ont été entrepris, d'autres nous attendent.

Luc Villaret

Mercredi 11 novembre à 11 heures,

Luc Villaret, maire, Geneviève Decisier (1ère adjointe), Pierre Boissière (2ème adjoint)
et Sylvie Fenétrier (conseillère municipale) ont déposé une gerbe, en commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Conseil municipal du 23 octobre 2015

Thierry Landes, excusé, a donné procuration à Luc Villaret.
Les dix autres conseillers étaient présents.
Secrétaires de séance : Adrienne Lautric et Sylvie Fenêtrier.

Lecture du compte rendu du Conseil municipal du 28 mai 2015, approuvé à l'unanimité.

1. ***Des modifications du budget de la commune*** sont approuvées et votées à l'unanimité : régularisation d'écritures comptables. Section investissement pour l'achat de la propriété Soulier de Bourras. Section de fonctionnement, pour les salaires et charges sur salaires.

2. ***Demande de subvention à la région Languedoc Roussillon pour le projet « Filière bois »***
La municipalité a répondu à la mi septembre à un appel d'offres visant à demander une subvention de la région pour le projet de filière bois. L'ensemble des pièces nécessaires ne pouvant pas être réunies dans le laps de temps imparti, le maire demande au Conseil de l'autoriser à engager une demande auprès du Département en 2016.
Ces subventions touchent au projet de filière bois sur la plateforme Marguerite Liron.

3. ***Charte du Parc National des Cévennes.***
Le Parc national des Cévennes a décidé d'ajuster la liste des espèces animales dont la chasse sera autorisée en y ajoutant le chamois. Voté à l'unanimité.

4. ***Adoption sur le rapport et la qualité de l'eau potable pour 2014***
Le rapport extrêmement détaillé sur l'adduction de l'eau communale de Frégère est approuvé à l'unanimité.

5. ***Décision sur le devenir de l'achat fait par la mairie de la propriété de Bourras***
Une commission d'élus a travaillé sur le projet et le devenir de la propriété de Bourras avec les membres du collectif potentiellement acquéreur.
S'en est suivie le 20 octobre 2015 une lettre officialisant la demande d'achat de la maison et du terrain par ce collectif.
Après lecture de cette lettre, le Maire rappelle que la propriété de Bourras fut concédée en priorité à la mairie en vue d'un projet d'activité sur la commune. Il veut garantir cette acquisition à la postérité.

Après discussion, il demande de voter sur la question suivante : "Qui est pour que la demeure Soulier reste dans le patrimoine de la commune ?". Le conseil consent à l'unanimité.
Geneviève Decisier, première adjointe, a alors rendu compte des différents baux emphytéotiques comme autres pistes explorées par la commission. Ce type de bail sauvegarderait un droit communal sans entraver l'activité du collectif.
Deux conseillers (Adrienne Lautric et Frédérick Pascal) proposent de voter également pour la vente de certaines parcelles où des membres du collectif souhaitent construire.

Après une discussion très animée, le maire pose la question de savoir s'il y a une majorité qui se dégage en faveur de la vente de terres. L'ensemble des élus donne son accord de principe.

Divers rendez-vous sont fixés pour poursuivre la réflexion et prendre des conseils juridiques de la part de la mairie, comme de la part du collectif.

Conseil municipal du 23 octobre 2015 suite et fin..

6. *Questions diverses*

- Josette Torregrosa souhaite passer le relais pour la gestion de la bibliothèque. Nous sommes amenés à chercher une candidature pour gérer cet espace à sa place.

- Thierry Schweda, le boucher itinérant de Lassalle, souhaite une motion de soutien de la part de la municipalité qu'il pourrait annexer à son dossier de demande de subvention pour l'achat d'un nouveau véhicule. La motion écrite par Geneviève est lue et adoptée à l'unanimité.

- Catherine Capietto fait remarquer qu'une inversion de cadastre attribue une parcelle à l'ensemble Soulier de Bourras alors qu'elle est située à côté de chez elle au Serviel, dans la vallée du Savel. Le Conseil lui propose de se renseigner auprès d'un notaire pour les modalités de transfert , car il est d'accord sur une cession future.

- Jean-Michel Cima fait une demande de motion. Le secteur des métiers d'Art dont il fait partie est opposé à l'intégration de deux nouveaux métiers (la photographie et les arts floraux) qui déséquilibrent la notion d'art. La décision du Conseil sur cette motion est reportée.

- Le problème du parking à Bouvet, au Savel, reste à résoudre. La famille Torregrosa propose une parcelle. Madame Aline Pialot, chef de service d'ingénierie de l'unité territoriale du Conseil général, va rencontrer Luc Villaret.

- Luc Villaret indique un texte du 27 avril 2015 (Journal Officiel du 29 avril 2015) au sujet de l'habitat précaire. Ce texte modifie certaines idées reçues.

- Norbert Causse, président du groupement forestier de Saint Martial, doit entériner un texte donnant l'autorisation d'affouage. Cette autorisation est très attendue.

- Le critérium des Cévennes ne passera pas sur la commune. Chaque trajet chronométré est arrêté aux frontières communales.

- L'état des finances de la municipalité est bonne et la trésorerie reste saine après les travaux importants de voirie.

- Une nouvelle loi régit la chasse : les propriétaires qui interdisent la chasse seront tenus de payer les dégâts provoqués par le gibier chez leurs voisins.

- Nathalie Sordoillet rappelle l'engagement du Conseil de décider de sa position vis-à-vis des réfugiés. Le maire explique que l'aide administrative est déjà mise en place, que tous les renseignements pratiques (assistante sociale, bénévoles, administration) sont déjà disponibles en mairie.

- Le spectacle et l'après-midi récréative pour les enfants, donnés l'an passé pendant les vacances de Noël, auront lieu en janvier.

- Les colis du troisième âge seront coordonnés et organisés par Sylvie. Ils pourront être retirés en mairie le 8 décembre 2015 à partir de 14 heures, pour toutes les personnes de 65 ans et plus.

Clôture de séance à 21h45.

Informations municipales

Filière bois

Le projet de mise en place d'une filière bois sur la commune, destiné à la fois à préserver nos paysages, à exploiter la ressource forestière de Saint Roman, et à développer une activité économique sur notre territoire suit son cours.

Après avoir été 'redimensionné' (le volet Production d'énergie a du être abandonné après rencontre avec ERDF) et recentré sur la production de bois de chauffage et de plaquettes forestières, notre projet a été présenté à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), laquelle n'a pas soulevé de points de blocage majeurs, et a indiqué la marche à suivre administrative (autorisation de défrichement, procédures environnementales, expertise hydrogéologique...).
En parallèle, les autorisations d'accès à la plateforme ont été validées par le Conseil général.

Enfin, les statuts de l'association 'Saint Roman des bois' ont été adoptés par une assemblée générale constitutive qui s'est réunie le 22 septembre 2015. Ces statuts viennent d'être déposés en préfecture.

Geneviève Decisier

Le logement social de Bourras

Bertrand Quinet et Séverine Boitard, les agriculteurs locataires des terres de la mairie et du logement de l'école de Bourras cessent leur activité. Une opportunité leur est offerte. Leur chemin a croisé Saint Roman pendant cinq années. Nous avons pu apprécier leur gentillesse et leur bonne humeur. Nous souhaitons à Bertrand et Séverine bonne route et sommes heureux de la promotion que leur offre leur nouveau statut.
Les terres ainsi que l'appartement qui y est joint, sont à nouveau disponibles. Nous invitons les personnes qui seraient intéressées pour y exercer une activité agricole de contacter la mairie.
Nous avons d'ores et déjà une candidature : celle d'Yvan Lornage et de sa compagne.

L'accueil de réfugiés

Comme de très nombreuses communes, petites ou plus grandes, Saint Roman de Codières a été interpellée par le drame qui se joue depuis plusieurs mois : des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, la Libye … rejoignent l'Europe et demandent protection.
Devant cette situation humanitaire dramatique, nous pensons évidemment immédiatement à notre devoir de solidarité et d'humanité. Mais nous sommes aussi évidemment et immédiatement confrontés aux limites de ce que peut faire une petite commune enclavée comme l'est Saint Roman pour apporter des solutions concrètes à des situations de détresse : éloignement des bassins de vie et de travail ; absence de logements sociaux disponibles, etc.

La mairie soutiendra cependant les initiatives privées. Elle remplira sans réserve son devoir de solidarité et d'humanité en apportant son aide administrative et de relais aux initiatives individuelles d'hébergement et d'accompagnement de réfugiés sur son territoire.

PS : Ces lignes ont été rédigées avant les attentats du 13 novembre. Ces attentats nous rappellent les dangers de tous les extrémismes, mais ne dispensent pas de se préoccuper des millions de personnes jetées sur les routes par ces mêmes extrémismes.

Geneviève Decisier

Les emplois jeunes de l'été

Comme l'été dernier, sous la houlette de Benoît Causse, deux jeunes gens ont eu quelques semaines de travail sur le territoire de Saint Roman. Pendant la période de vacances scolaires, un premier travail effectif et rémunéré a un certain nombre d'avantages qu'il faut peut-être rappeler, s'agissant de dépenses des deniers publics.
D'abord, ici comme ailleurs, l'union fait la force. En effet, travailler en équipe donne du dynamisme à chacun, et il s'est accompli beaucoup de petites choses que l'employé municipal, constamment appelé sur les routes pour les débroussaillages, murets, espaces publics à entretenir, ne peut faire pendant le mi-temps demandé par la municipalité.

Il y a un élément à ne pas négliger non plus, c'est de contribuer à rétablir une forme d'égalité (faisant partie de notre devise !). En permettant ce moment de vie sociale active et un peu rémunérée à des jeunes gens qui n'ont que le désir d'être utiles pour arriver à la vie qu'ils ont raison de vouloir avoir, nous bénéficions réciproquement de leur présence.

Adrienne Lautric

La chambre d'hôtes rénovée

Grâce au concours de l'un de ces jeunes, la chambre d'hôte de la mairie a été rénovée. Elle en avait bien besoin !
Les peintures ont été refaites, l'éclairage revu, le couchage remplacé.
Elle est redevenue le lieu accueillant qu'elle mérite d'être, et chacun peut y loger à prix modique des amis de passage.
Renseignements à la mairie (04 67 81 30 50).

La bibliothèque de St Roman

Le relais de Josette Torregrosa

Après six années d'engagement total, de dévouement et de travail remarquables pour la création et la gestion de notre petite médiathèque, Josette Torregrosa souhaite passer le relais. Elle continuera d'assurer certaines permanences, mais ne désire plus en conserver la responsabilité.

La bibliothèque n'est pas que Josette. Soit. Nous sommes une petite équipe de bénévoles qui ont à cœur de faire vivre ce lieu. Il n'empêche que c'est elle qui en a assumé la pleine responsabilité. C'est grâce à sa curiosité et à sa rigueur que nous disposons à Saint Roman d'un lieu riche d'ouvrages très divers, attractif et soigné, où il fait si bon passer un moment.

Alors, pour que ce lieu continue de vivre, nous attendons des candidatures pour poursuivre le beau travail accompli.

Geneviève Decisier

Une boîte aux lettres pour les DVD

Une boîte aux lettres a été installée pour faciliter le retour des DVD lorsque la bibliothèque est fermée. Seuls les coffrets contenant plusieurs DVD (à partir de 3 DVD) ne pourront pas être glissés dans cette boîte, son ouverture étant de 2 cm. Mais ils sont peu nombreux. Si vous avez toutefois emprunté un coffret de plusieurs DVD, veuillez prendre vos dispositions pour le rapporter quand la bibliothèque est ouverte au public.

Le prochain échange de DVD se fera le mardi 24 novembre prochain. Tous les DVD devront donc être rapportés à la bibliothèque **au plus tard le samedi 21 novembre**.

La boîte aux lettres n'est en revanche pas destinée au retour des livres. Elle est placée sous l'escalier menant à la mairie et à gauche des marches (côté porte de la boulangerie).

Rappel des jours et heures d'ouverture
Mercredi et vendredi de 16h à 18h
Samedi de 15h30 à 17h30

Catherine Capietto

Les actions de l'Etablissement public territorial du bassin du Vidourle (EPTBV)

Le 30 septembre à la mairie de Cros, Roland Castanet délégué auprès de EPTBV, nous a invités avec la population de Cros à une réunion d'information concernant le syndicat, sur l'entretien du Vidourle et les risques d'inondation. L'ingénieur territorial et technicien EPTBV Serge Rouvières qui connaît parfaitement cet environnement, était présent, ainsi qu'une déléguée de la DDTM.

C'est le syndicat auquel nous adhérons pour 3,20 € habitant/année.

1) Sur le terrain avec 7 agents forestiers, il couvre 800 km² d'entretien du lit du fleuve ;
2) il lance les appels d'offre pour les chantiers de digues et d'aménagements anti-crues ;
3) il est réactif lors des épisodes cévenols afin d'éviter les catastrophes sur les ouvrages ;
4) il aménage le cours d'eau et ses affluents ;
5) il sensibilise la population et les agriculteurs (plusieurs centaines d'interventions par an auprès de scolaires, associations et communes) aux effets des rejets toxiques ("politique zéro phyto") ;
6) il lutte contre les invasifs : plantes pouvant à terme déstabiliser les rives, ou animaux (tortues de compagnie importées et relâchées proliférant au détriment des autochtones par exemple).

Le tout pour la santé d'un fleuve côtier qui prend sa source à Saint Roman sur le massif de la Fage, qui paraît inoffensif habituellement et peut atteindre le débit du Rhône à Sommières lors d'épisodes cévenols.

Or, si nous ne subissons les conséquences de ses excès que vers le mas de Gentil, l'embroussaillement et la descente continue de pierres et de terre ont des conséquences en aval. Il y a une raréfaction des poissons (truites) et des gours se remplissent. Nous sommes aussi concernés par nos rejets sanitaires et phytosanitaires.

Le Vidourle est un cours non domanial, ce qui signifie que les propriétaires le sont jusqu'au milieu du lit, et "*dans l'obligation de nettoyer, élaguer et maintenir en bon état écologique, entretien sans détérioration du milieu*". L'EPTBV a lancé une déclaration d'intérêt général pour pouvoir établir des conventions avec tous les propriétaires riverains afin d'intervenir à leur place.

Suite de l'article EPTBV Vidourle

Comme toute convention, il n'est pas obligatoire de signer, mais il en va de l'intérêt général, et un coût quasi nul pour les riverains.

Il est donc possible de demander l'appui du syndicat EPTBV pour aider la commune à la gestion de l'eau, son arrivée et son épuration. Il est là pour aider à trouver des solutions pour l'accès à l'eau dans le bas de la vallée. Il peut aussi négocier, grâce au contrat rivière, pour que la commune ait le maximum de crédits, bien que le maître d'ouvrage soit la commune.

A l'issue de la réunion qui concernait plus précisément les interventions de ce mois de septembre sur les rives endommagées par les dernières crues et toutes sortes de problèmes spécifiques entre le mas de Gentil et Saint-Hippolyte, il ressortait, en ce qui concerne la municipalité de Saint Roman :
1) ne pas oublier que l'EPTBV a mis en œuvre les moyens pour aider une municipalité sur tous ses projets d'eaux ;
2) l'invitation à communiquer à M. Serge Rouvière la liste à jour des riverains du Vidourle avec leurs coordonnées (pour les conventions).

Entre temps, il y a eu à Cros une polémique relatée par le Midi Libre au sujet d'un bassin créé sur la piste DFCI de Driolle, collectant les eaux de la source du Vidourle. La mairie de Cros a proposé à la commune de Saint Roman de prendre en charge l'alimentation en eau potable du fond de la vallée. L'avenir de ce bassin déterminera le démarrage de ce projet.

Adrienne Lautric

Les cimetières familiaux : recensement et formalités

Par dérogation historique, nous sommes dans une région où existent des cimetières familiaux sur des terrains privés. Par bonheur pour nos petites communautés, aucune loi n'est venue contrecarrer cette tradition datant des guerres de religion. Toutefois, il existe des règles sans lesquelles le Préfet ne donne plus l'autorisation d'inhumer.
Actuellement, et depuis quelques années déjà, il est obligatoire de demander un avis sanitaire établi par un hydrogéologue agréé qui précède l'enterrement. Il n'y aura plus d'autorisation accordée sans cette étude de sol préalable.
Le coût de cette étude est d'environ 570€ sans les frais de déplacements.
Si vous êtes dans le cas d'avoir un cimetière sur votre propriété familiale, que vous n'ayez pas encore fait faire l'étude géologique, et que vous envisagiez que des membres de votre famille y soient enterrés, nous vous demandons de vous adresser à la Mairie dès que possible pour transmettre le numéro de la parcelle où sont situées les tombes.
Si vos réponses arrivent rapidement, la mairie propose d'entreprendre une demande groupée qui pourrait faciliter les procédures, et peut être diminuer le coût de ces études.

Adrienne Lautric

Edgard : un rappel :

Rappelons que les bus Edgard passent à Saint Roman tous les soirs (départ de Ganges – vers la Mairie –Monument aux morts – à 18h45) du lundi au vendredi , même pendant les vacances scolaires.

Ces bus circulent aussi le vendredi matin : départ de Saint Roman : 9h15, et départ de Ganges pour le retour: 12h05
Pour St Hippolyte du Fort: à la demande, à Edgard au moins 48h. à l'avance.

Elections régionales : Pourquoi ? Quand ?

Les 6 et 13 décembre prochains, nous serons appelés à élire, pour 6 ans, les Conseillers régionaux de la nouvelle région "Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées", au scrutin proportionnel à deux tours.
Le scrutin régional est un scrutin de listes (il n'y a pas de candidature individuelle), respectant l'obligation de parité hommes femmes.

Rappelons que les principaux domaines d'intervention de la région sont *le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports*. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

Rappelons aussi que ces élections sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017.
Votons ! C'est notre devoir.

Geneviève Decisier

Marché de Noël

Un marché de Noël festif est organisé par l'association "Place au marché" **le dimanche 6 décembre 2015 à la Bergerie de Saint Roman de Codières.**
De 10 à 18h, venez découvrir les produits des artisans locaux et des producteurs cévenols. Restauration sur place et buvette bio et locale.

Renseignements : Sonia Amairia
06 99 37 93 52. sony_84@hotmail.fr

« Apocalypse' à la bergerie du Trescol »

Samedi 12 décembre 2015 à 16h30 précises

"Apocalypse" est une série télévisée en cinq épisodes qui a d'abord été diffusée sur RTBF, France 2, puis au Canada au printemps 2014.

Les auteurs de cette fresque monumentale sur la première guerre mondiale sont Daniel Costelle et Isabelle Clarke. Ils ont entrepris une composition en images colorisées à partir de plus de 500 heures de films inédits, restitués par une équipe de "recherchistes" et archivistes français, allemands, anglo-saxons, russes, italiens, tchèques, canadiens et australiens.

Programme :
16h30 : 1er épisode : *Furie* (avant-guerre et août 14) ; 2ème épisode : *Peur* (août 1914-août 1915)
3ème épisode *: Enfer* (septembre 1915- novembre 1916)
19h.30 : soupe et saucisse grillée (Chacun apporte son bol et sa cuillère)
20h30 : 4ème épisode : *Rage* (février 1917-septembre 1917) ; 5ème épisode : *Délivrance* (octobre 1917-juin 1919)
Fin : environ 23h.
Cette soirée est gratuite et organisée par la municipalité.

Adrienne Lautric

Théâtre de verdure

Un banquet magique nous a été offert le 19 septembre dernier à Saint Roman dans le fond d'un pré auréolé de chênes.
Le spectacle qui a été proposé par l'Albarède était "Feuilles d'herbe" de Walt Whitman par la compagnie Provisoire en résidence à Ganges. Il s'agit d'un très grand texte que certains découvraient, d'autres retrouvaient, à Saint Roman en plein air, par une belle soirée de début d'automne.
A cette occasion, nous avons inauguré un nouvel espace de théâtre.

Dates à retenir :
- Le théâtre de l'Albarède organise un goûter spectacle à ne pas manquer si vous avez des enfants ou des petits enfants de 3 à 99 ans. C'est l'histoire d'une rencontre : celle d'un ours de la forêt et d'une biche de la ville…
Mercredi 2 décembre à 16h au Théâtre de l'Albarède à Ganges. (5€)

Vendredi 11 décembre à 19h, le théâtre présente "B&B", un spectacle de danse de la Compagnie Zampa (Chorégraphie de Magali Milian et Romuald Luydlin).
Il s'agit d'une adaptation originale, somptueuse et contemporaine avec rires, chants et danse du célèbre conte "La Belle et la Bête".
A partir de 7 ans.
Réservation : 04 67 73 15 62
Ou : albarede@wanadoo.fr

Adrienne Lautric

'Les Romanesques'

C'est le nom d'un projet de festival culturel estival et annuel, porté par un petit groupe que nous a présenté Xavier Rouau (résidant au Prat, dans la vallée du Savel).
C'est un projet fort et ambitieux de festival de musique (classique et jazz notamment), d'art lyrique et d'arts de la scène, qui pourrait contribuer à la vie culturelle de Saint Roman, et être organisé en collaboration avec la mairie et le Comité des fêtes.

Les initiateurs de ce projet viendront le présenter

le vendredi 20 novembre prochain à 19 heures (à la mairie).

Cette rencontre est très largement ouverte à tous ceux que l'idée même d'un festival de ce type séduit déjà !

Geneviève Decisier

31 décembre : projet de réveillon

Pour fêter la fin de l'année, je vous propose de se retrouver à la bergerie pour le réveillon du nouvel an ...
Si vous avez des idées, des envies, du temps à consacrer à ce moment, je vous invite à m'appeler afin de s'organiser.
À bientôt !

Sonia Amairia
06 99 37 93 52
sony_84@hotmail.fr

La chasse

Est joint à ce bulletin, un article destiné aux propriétaires que nous a remis l'association des chasseurs de St Roman.

Bon à savoir

Changement d'horaires :

TRESORERIE du Vigan
☏ 04 67 81 01 46
Jours et heures d'ouverture :
Lundi : 8h30-12h
Mardi et jeudi : 8h30-12h et 13h30-16h30

Recensement de la population

Pour St Roman de Codières le recensement de la population se déroulera

Du jeudi 21 janvier 2016
au samedi 27 février 2016

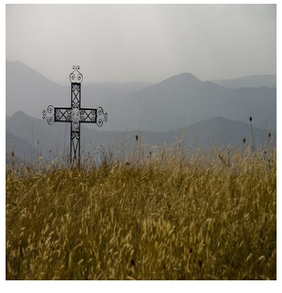

Après les attaques meurtrières à Paris, quelques citations relevées sur les réseaux sociaux :

« La démocratie a besoin de gens qui ont le goût des autres »

« Le terrorisme est une pathologie de la religion, incapable de faire sa place au travail de la raison »

« L'action de fond prend du temps à un moment où le terroriste courre plus vite que nous »

« Ça vous dit, on arrête d'être raciste, homophobe, antisémite, islamophobe, et on devient vraiment tous unis face à ces barbares. »

Tri des déchets ménagers

Associations durables : le tri gagnant !

Depuis le début de l'année, 10 associations ont signé une convention pour participer à l'opération « Associations durables », lancée par le SYMTOMA. 455 kilogrammes de bouteilles en plastique et 314 kg de canettes en métal ont été récupérés par l'ensemble des associations. Le syndicat mixte a ainsi déjà versé un peu plus de 300 euros. De quoi garnir le portefeuille des associations !

Alors avis aux amateurs !

Rappel : opération « Associations durables », de quoi s'agit-il ?

Pour encourager les associations de son territoire à trier les déchets produits lors des manifestations, le SYMTOMA a mis en place cette opération. Les associations volontaires, qui signent une convention avec le syndicat mixte, s'engagent à trier leurs déchets, en séparant ceux en métal et les bouteilles claires des autres déchets. Les bouteilles claires et le métal sont ensuite pesés, et chaque kilogramme fait gagner 0,40 euros à l'association.

Pour plus d'informations, contactez le SYMTOMA par mail à contact@symtoma.org ou au 04 66 77 98 29.

ATTENTION : la quantité et la qualité des déchets recyclables sont en forte baisse.

Or cette baisse va entraîner une diminution importante des recettes du SYMTOMA obtenues par la vente des matières recyclables et du soutien d'Eco-Emballages/Adelphe. Au final, c'est le contribuable qui devra payer la note à travers la fiscalité locale.

Il est donc urgent de relancer par tous les moyens le tri chez l'habitant en lui précisant l'intérêt immédiat que la collectivité peut en retirer au bénéfice de chacun.

Soyons vigilants, et respectons les consignes de tri *(disponibles en mairie ou sur www.symtoma.org).*

A retenir : en cas de doute sur un déchet, jetez-le dans le bac gris plutôt que dans le jaune.